

Gouvernement du Québec

Décret 1383-2022, 6 juillet 2022

CONCERNANT l'insaisissabilité d'œuvres d'art et autres biens culturels ou historiques provenant de l'extérieur du Québec

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 697 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01) les œuvres d'art et les autres biens culturels ou historiques provenant de l'extérieur du Québec qui sont exposés publiquement au Québec ou destinés à y être exposés sont insaisissables s'ils sont déclarés tels par décret du gouvernement, pour la période qui y est indiquée;

ATTENDU QUE le Musée des beaux-arts de Montréal présentera l'exposition «À plein volume : Basquiat et la musique» du 15 octobre 2022 au 19 février 2023;

ATTENDU QUE les œuvres d'art et les autres biens culturels ou historiques mentionnés à la liste annexée au présent décret et qui sont destinés à être exposés publiquement au Québec dans le cadre de cette exposition proviennent de l'extérieur du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de déclarer l'insaisissabilité des œuvres d'art et des autres biens culturels ou historiques mentionnés à la liste annexée au présent décret qui seront exposés par le Musée des beaux-arts de Montréal dans le cadre de l'exposition «À plein volume : Basquiat et la musique», de même que de toute œuvre d'art et tout autre bien culturel ou historique qui pourront s'y ajouter, et ce, à compter du moment de leur arrivée au Québec jusqu'au moment de leur départ;

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 697 du Code de procédure civile, le décret entre en vigueur dès sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QUE, conformément au deuxième alinéa de cet article, l'insaisissabilité de ces biens n'empêche pas l'exécution de jugements rendus si ces biens ont été, à l'origine, conçus, produits ou réalisés au Québec ou encore pour donner effet à un contrat de service relatif à leur transport, leur entreposage et leur exposition;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications et du ministre de la Justice :

QUE les œuvres d'art et les autres biens culturels ou historiques provenant de l'extérieur du Québec dont la liste apparaît en annexe et qui seront exposés au Musée des beaux-arts de Montréal dans le cadre de l'exposition

«À plein volume : Basquiat et la musique» qui sera présentée du 15 octobre 2022 au 19 février 2023, de même que toute autre œuvre d'art et tout autre bien culturel ou historique qui pourront s'y ajouter soient déclarés insaisissables à compter du moment de leur arrivée au Québec jusqu'au moment de leur départ.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

Décret d'insaisissabilité des œuvres de l'exposition
À plein volume : Basquiat et la Musique
 Musée des beaux-arts de Montréal, 15 octobre 2022 au 19 février 2023

BAS.0011
 Jean-Michel Basquiat
Ellington
 1987
 Huile sur bois
 215 x 100 x 10 cm
 Collection particulière
 Pas de no d'inventaire

BAS.0015
 Jean-Michel Basquiat
Eroica II
 1988
 Acrylique, bâton à l'huile et crayon sur papier monté sur toile
 230 x 225,5 cm
 Collection de Nicola Erni
 Inv. E0209

BAS.0040
 Jean-Michel Basquiat
Now's the Time
 1985
 Acrylique et bâton à l'huile sur contreplaqué
 Diamètre: 235 cm
 Collection particulière, avec l'aimable concours de la Brant
 Foundation, Greenwich, CT
 Pas de no d'inventaire

BAS.0062
 Jean-Michel Basquiat
Untitled
 1985
 Papier découpés et et bâton à l'huile sur papier
 105,4 x 75 cm
 New York, The Museum of Modern Art
 Inv. 194.1993

BAS.0068
 Jean-Michel Basquiat
Untitled (Estrella)
 1985
 Bâton à l'huile, mine de plomb et crayon de couleur sur papier
 74,9 x 105,7 cm
 Collection particulière
 Pas de no d'inventaire

BAS.0078
 Jean-Michel Basquiat
Untitled (All Stars)
 1983
 Bâton à l'huile, encre, acrylique, mine de plomb et collage papier
 sur papier
 76,2 x 55,9 cm
 Collection particulière
 Pas de no d'inventaire

BAS.0014
 Jean-Michel Basquiat
Eroica I
 1988
 Acrylique, bâton à l'huile et crayon sur papier monté sur toile
 230 x 225,5 cm
 Collection de Nicola Erni
 Inv. E0208

BAS.0034
 Jean-Michel Basquiat
King Zulu
 1986
 202,5 x 255 cm
 Barcelone, collection MACBA (Musée d'art contemporain de
 Barcelone)
 Inv. inv. 0412

BAS.0054
 Jean-Michel Basquiat
Toxic
 1984
 Acrylique, bâton à l'huile et collage d'impressions Xerox sur toile
 218,5 x 172,5 cm
 Paris, Fondation Louis Vuitton
 Pas de no d'inventaire

BAS.0067
 Jean-Michel Basquiat
Untitled (Charlie Parker)
 1983
 Bâton à l'huile et encre sur papier
 76,2 x 55,9 cm
 Collection particulière
 Pas de no d'inventaire

BAS.0077
 Jean-Michel Basquiat et Keith Haring
Untitled (Symphony No. 1)
 Vers 1980-1983
 Technique mixte, peinture en aérosol et papier sur contreplaqué
 122,5 x 219,7 cm
 Collection particulière
 Pas de no d'inventaire

BAS.0090
 Jean-Michel Basquiat
Anthony Clark
 1985
 Acrylique, bâton à l'huile et collage d'impressions Xerox sur bois
 244 x 139 cm
 Collection particulière
 Pas de no d'inventaire

BAS.0229
Jean-Michel Basquiat
Untitled
1987
Acrylique, bâton à l'huile et collage d'impressions Xerox sur toile
254 x 289,6 cm
Collection particulière
Pas de no d'inventaire

BAS.0245
Jean-Michel Basquiat
Fats waller
1988
Acrylique et bâton à l'huile sur toile
254 x 213,5 cm
Collection particulière
Pas de no d'inventaire

BAS.0268
Jean-Michel Basquiat
Untitled
1977
Encre sur papier
30,5 x 23 cm
Collection particulière
Pas de no d'inventaire

BAS.0275
Jean-Michel Basquiat
Leslie
1982
Bâton à l'huile sur papi
56 x 76 cm
Collection particulière
Pas de no d'inventaire

BAS.0300
Jean-Michel Basquiat
O.M.R.A.V.S.
1984
Acrylique et bâton à l'huile sur toile
218,5 x 249 cm
Collection particulière
Pas de no d'inventaire

BAS.0372
Jean-Michel Basquiat
Sell-Grit
1983
Acrylique et collage d'impressions Xerox sur toile
144,3 x 181,3 cm
Collection de Nicola Erni
Inv. E0299

BAS.0239
Jean-Michel Basquiat
Dog Bite / Ax to Grind
1983
Acrylique sur toile
152,3 x 305 x 3,5 cm
Rotterdam, Museum Boijmans Van Beuningen
Inv. 3097 (MK)

BAS.0253
Jean-Michel Basquiat
Negro Period
1986
Acrylique, huile, collage d'impressions Xerox et crown cork sur bois
144 x 306 x 16,5 cm
Paris, Fondation Louis Vuitton
Pas de no d'inventaire

BAS.0269
Jean-Michel Basquiat
Untitled (Arto's Notebook)
1981
Crayon feutre sur papier
28 x 21,5 cm
Collection particulière
Pas de no d'inventaire

BAS.0294
Jean-Michel Basquiat
Untitled
1984
Acrylique, bâton à l'huile et sérigraphie sur toile
223,5 x 195,5 cm
Collection particulière
Pas de no d'inventaire

BAS.0354
Jean-Michel Basquiat
Worthy Constituents
1986
Acrylique, bâton à l'huile, café et collage d'impressions Xerox sur toile
70 x 90 cm
Männedorf-Zurich, Suisse, collection Bischofberger
Inv. GBB no. 20833

BAS.0377
Jean-Michel Basquiat
An Opera
1985
Bâton à l'huile et feutre sur papier
56,5 x 75,5 cm
Collection particulière
Pas de no d'inventaire

- BAS.0378
Jean-Michel Basquiat
Untitled (Greenish Skin)
1983
Acrylique, bâton à l'huile, crayon de couleur et crayon sur papier
56,5 x 76,2 cm
Collection particulière
Pas de no d'inventaire
- BAS.0381
Jean-Michel Basquiat
Untitled (Map)
1980
Acrylique, coloured crayon, oil stick and pencil on paper
26,7 x 33,9 cm
Collection de Larry Warsh
Pas de no d'inventaire
- BAS.0397.1-180
Jean-Michel Basquiat
Untitled (Notebooks)
1980-1987
24,4 x 19,4 cm
Collection de Larry Warsh
Pas de no d'inventaire
- BAS.0414
Jean-Michel Basquiat
Jazz Embryo
1985
Collage et techniques mixtes sur papier
57,5 x 76,2 cm
Männedorf-Zurich, Suisse, collection Bischofberger
Inv. GBB no. 20630
- BAS.0599
Jean-Michel Basquiat
Reok
1985-1986
Acrylique et bâton à l'huile sur toile
305 x 204 cm
Collection de Nicola Erni
Inv. E0302
- BAS.0779
Jean-Michel Basquiat
Untitled
1984
Bâton à l'huile sur papier
56 x 76 cm
Collection particulière
Pas de no d'inventaire
- BAS.0839
Keith Haring with Jean-Michel Basquiat, Roy Lichtenstein, Yoko Ono, Andy Warhol
Rain Dance, a Benefit for the African Emergency Relief Fund 1985, at Paradise Garage, January 30
1985
88,9 x 66 cm
Collection de Larry Warsh
Pas de no d'inventaire
- BAS.1038
Jean-Michel Basquiat
Fuego
1985
Techniques mixtes sur papier
75,8 x 56,5
Männedorf-Zurich, Switzerland, collection Bischofberger
Inv. GBB no. 17975
- BAS.1039
Jean-Michel Basquiat
Soft Soap
1985
Techniques mixtes sur papier
56,7 x 76,2 cm
Männedorf-Zurich, Switzerland, collection Bischofberger
Inv. GBB no. 20622
- BAS.1040
Jean-Michel Basquiat
Jazz Musicians (Studies)
1985
Pencil on paper
23 x 23 cm
Männedorf-Zurich, Switzerland, collection Bischofberger
Inv. GBB no. 16402
- BAS.1044.1-2
Jean-Michel Basquiat
Mississippi (diptych)
1982
Acrylique et bâton à l'huile sur toile
198 x 104 (entier / overall)
Avec l'aimable concours de Masterworks.io
Pas de no d'inventaire
- BAS.1049
Jean-Michel Basquiat
Untitled (Jimmy Best) Push Safe He Think (with a car crash)
1980
Techniques mixtes sur papier
61 x 45,7 cm
Collection de Larry Warsh
Pas de no d'inventaire

BAS.1076
Jean-Michel Basquiat
Untitled (Wood box)
1985
Collage d'impressions Xerox sur boîte de bois
27,4 x 21,5 x 21,5 cm
Collection de Larry Warsh
Pas de no d'inventaire

78045

Gouvernement du Québec

Décret 1384-2022, 6 juillet 2022

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec aux rencontres provinciale et territoriale et fédérale, provinciale et territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine qui se tiendront les 12 et 13 juillet 2022

ATTENDU QUE la rencontre provinciale et territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine se tiendra le 12 juillet 2022;

ATTENDU QUE la rencontre fédérale, provinciale et territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine se tiendra le 13 juillet 2022;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications et de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la sous-ministre de la Culture et des Communications, madame Nathalie Verge, dirige la délégation officielle du Québec aux rencontres provinciale et territoriale et fédérale, provinciale et territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine qui se tiendront les 12 et 13 juillet 2022;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la sous-ministre, soit composée de :

— Monsieur Sébastien Cloutier, directeur, direction des politiques et de la prospective, ministère de la Culture et des Communications;

— Madame Isabelle Rochette, conseillère, direction des politiques et de la prospective, ministère de la Culture et des Communications;

— Madame Marie-Michèle Déraspe, conseillère en relations intergouvernementales, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

78046

Gouvernement du Québec

Décret 1385-2022, 6 juillet 2022

CONCERNANT l'octroi d'une subvention additionnelle d'un montant maximal de 4 950 000 \$ à Ouranos inc., pour les exercices financiers 2022-2023 à 2024-2025, pour le soutien au fonctionnement

ATTENDU QU'Ouranos inc., personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (chapitre C-38), a été créée en 2001 dans le but d'effectuer des travaux de recherche en climatologie régionale et en adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QU'Ouranos inc. appuie les ministères et organismes gouvernementaux dans la réalisation de leurs mandats touchant notamment l'économie, la santé, la sécurité civile, les ressources naturelles et les écosystèmes, l'agriculture, l'énergie, l'aménagement du territoire et le tourisme au regard des changements climatiques;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 2° de l'article 7 de la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation (chapitre M-14.1), dans l'exercice de ses responsabilités et en prenant charge de la coordination des acteurs concernés, le ministre de l'Économie et de l'Innovation peut notamment conclure des ententes avec toute personne, association, société ou tout organisme;